

REGLEMENT 1ere Edition Tournoi du village des irréductibles
(Miramas)

Samedi 15 et dimanche 16 février 2025

Art. 01 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : en cours.

Art. 02 : Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions de la FFBAD. Les éléments de ce règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Art. 03 : Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour du tournoi. Un contrôle des licences sera effectué au début de la compétition. Si le joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence, il devra faire une déclaration sur l'honneur auprès du Juge-Arbitre. Les jeunes sont autorisés à participer au tournoi à partir de la catégorie Minimes.

Art. 04 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours, les pièces justificatives à la Ligue SudBad de Badminton. Les droits d'engagements, en cas de forfait non justifié après le tirage au sort, ne seront pas remboursés.

Art. 05 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, est exigée sur les terrains.

Art. 06 : La Juge-Arbitre de la compétition sera Monsieur DOSSETTO GILLES Ses décisions seront sans appel. La Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points de ce règlement.

Art. 07 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, de modifier tout ou partie du règlement et de regrouper certaines catégories, en accord avec le Juge-Arbitre et dans l'intérêt du tournoi.

Art. 08 : Les tableaux pour le tournoi seront, le double dame, le double homme et le double mixte pour les catégories séniors et vétérans Les séries ouvertes sont N2/N3/R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/NC.

Art. 09 : Le tournoi se déroulera au Gymnase Saint Suspi Chemin du Creux 13140 MIRAMAS

Art. 10 : Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :

- Samedi 15 février 2025 : Double Hommes et Doubles Dames
- Dimanche 16 février 2025 : double Mixte

Le tarif appliqué sera de : 21 € pour un tableau et 23 € pour deux tableaux.

Art. 11 : La date limite d'inscription est fixée au Lundi 27 Janvier 2025. Le tirage aura lieu le jeudi 30 Janvier 2025 et les classements seront arrêtés à cette date. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception et de paiement. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions se font uniquement via le site Badnet : <https://www.badnet.fr>

Art. 12 : Tout joueur doit être présent dans la Halle au moins une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'heure indicative de son prochain match. Les joueurs convoqués à la première rotation pourront arriver 30 minutes avant leur premier match, le samedi et le dimanche. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque, sous peine de disqualification à l'appel du match.

Art. 13 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition sont le volant YOUNG Performance 55 pour toutes les séries. Ces volants seront à la vente lors du tournoi.

Art. 14 : Les matchs se feront en auto-arbitrage.

Art. 15 : Le temps de repos minimal entre la fin d'un match précédent et le début du match suivant est de 20 minutes. (Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce «jouez» du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Les Juges-Arbitres pourront accorder un repos plus long si cela leur paraît nécessaire.

Art. 16 : Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, temps d'échauffement compris. Passé ce délai de 3 minutes, tout joueur non-présent sur le terrain pourra être déclaré « forfait » par le Juge-Arbitre.

Art. 17 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 18 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le déroulement de son match sans accord du Juge-Arbitre.

Art. 19 : Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match, leur entraîneur, les organisateurs et la Juge-Arbitre.

Art. 20 : Si au service un volant touche un obstacle au-dessus du terrain, il sera compté « let » la première fois et faute la suivante. En cours de jeu, un volant touchant un obstacle sera toujours compté faute.

Art. 21 : L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier annoncé. Toutefois, les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales, il est possible que les horaires ne soient plus respectés.

Art. 22 : Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

Art. 23 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre durant les deux jours de compétition.

Art. 24 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Art. 25 : Droit à l'image – Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).